



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le : **N**ombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20251010-2025\_10\_05-DE

En : Présents : ..... 14

Votants : ..... 15

Absents : -excusés : 1

Procurations : ..... 1



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025\_10\_05

### Objet : Choix du photocopieur

L'an deux mille VINGT CINQ, le 8 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 29 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents :** M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme MASIN Claudie, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

**Absent :**

**Absents excusés :** Mme PARET Aurélie ;

**Exclus :**

**Procurations :** Mme PARET Aurélie à Mme FORESTIER Nathalie

**Secrétaire de séance :** Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Madame FORESTIER, adjointe au Maire, présente le choix entre deux sociétés de location de photocopieur pour le secrétariat de la mairie, les sociétés SHARP et D BUREAUTIQUE.

- La société SHARP propose une location à 278,40 € par trimestre. C'est une société nationale.
- La société D BUREAUTIQUE propose une location à 354 € par trimestre. C'est une société locale qui peut intervenir très vite en cas de problème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir la société D BUREAUTIQUE, plus chère mais plus disponible que la société SHARP.

A Lussac, le 08/10/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

